



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Chronopost

Question écrite n° 49808

### Texte de la question

M. Didier Boulaud attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur une reconnaissance juridique des courriers envoyés en « Chronopost ». Il a été informé du cas de personnes qui, tenues par des délais légaux ou contractuels, ont adressé du courrier en « chronopost » pensant qu'il arriverait plus rapidement et que le contrat d'acheminement particulier passé ferait juridiquement foi quant à une authentification de la date de réception. Cela n'étant pas le cas, aujourd'hui, ces personnes se retrouvent confrontées à des difficultés judiciaires. C'est pourquoi, il lui demande si une lettre envoyée en « Chronopost » ne pourrait pas bénéficier de la même valeur juridique qu'une lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boulaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49808

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1485